L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
" Il faut que l'UNION soit conservée."

JEUDI MATIN, 17 AVRIL 1834.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

SECOND DISTRICT SENATORIAL:

B. MARIGNY.

Parish Candidates—1er. district, CH. GAYARRE,
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 2d " L. MOORE.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 17 avril.

Le feu a éclaté hier après minuit, dans le fond du *Marine Exchange*, établi dans la grande maison située encoignure Levee et St-Louis. Les pompes bourgeoises sont arrivées à temps pour arrêter les progrès de l'incendie. Néanmoins une partie de l'édifice occupée par M. Labadie, un marchand de paille fait, et le café, a été consumée.

Nous appelons l'attention des spéculateurs, sur la vente qui doit avoir lieu aujourd'hui, de deux terrains situés rue Claiborne, entre les rues St-Louis et Conti. C'est le centre de la ville, aucun point n'est plus avantageusement situé pour le commerce; et l'on ne pourrait nulle part employer ses capitaux avec autant de profit que dans cet endroit.

L'article suivant est pris du *Franklin Republicain* du 9 avril. On verra que la popularité de notre candidat augmente de jour en jour.

Le Général John B. Dawson est arrivé dans notre ville samedi dernier, à bord du bateau-à-vapeur *Transport*; le général est en parfaite santé, et se dispose à faire de nouveau une visite dans les différentes paroisses de ce District. La cordialité avec laquelle il a été reçu par tous nos concitoyens, et une preuve éclatante qu'il possède l'estime générale, et que ses talens et son mérite sont justement appréciés, même par ceux qui lui sont opposés; il a eu la satisfaction de rencontrer parmi ses partisans nombre de personnes respectables, inscrites, faisaient parties de ses adversaires; nous savons que plusieurs de nos concitoyens; trompés par de faux rapports, se sont formé de ce monsieur une opinion défavorable; mais nous ne doutons pas qu'en conversant avec lui et en l'entendant sur ce qui concerne le bien et la prospérité de la Louisiane, ils ne reconnaissent bientôt leur erreur. Nous sommes d'opinion que cette tournée du Gen. Dawson a contribué le coup fatal à la cause agonisante de M. White.

NOUVELLES RECENTES DE FRANCE.

La navire *Dalmatie*, capitaine *Windsor*, arrivé à Charleston du Havre d'où il est parti le 25 février, a apporté des lettres et journaux de Galignani de Paris jusqu'au 22 février inclusivement; et des journaux de Havre jusqu'au 24.

Nous ne trouvons que fort peu de nouvelles du continent dans les extraits faits par les éditeurs de Charleston.

Les navires Salem, et Walter-Scott sont partis du Havre pour ce port le 25 février. Le Champion était en charge également pour ce port.

Le Margaret est parti du Havre pour ce port le 22 février.

La *Gazette* de Madrid (journal officiel) annonce la convocation des cortès pour le 15 mars.

Les troubles de Lyon, qui ont eu lieu le 17, comme nous l'avons annoncé, se sont annoncées par des cris *séditieux* et ont pris un caractère sérieux, en a été obligé de faire intervenir la force armée.

On disait que le 18, les mécontens s'étaient soumis et avaient consenti à rentrer à leur devoir.

Le *Galignani's Messenger* du 17 février, dit: nous sommes heureux d'apprendre que la santé du général Lafayette s'améliore journellement, et que l'on a tout lieu d'espérer qu'il sera à même de reprendre sous peu ses occupations ordinaires.

La comité sur le budget, à la chambre des députés, a voté de réduire les forces effectives de 1835, à 290 000 hommes. Le ministre de la guerre en demande 371 000. Il a proposé du chanvre de l'occuper, sur ce finance se présente un surplus de $2,600,000 de revenus sur les dépenses courantes.

Voici les détails sur les troubles de Lyon, tels qu'ils sont rapportés par le *Courrier de Lyon*. Le 17, à 7 heures du soir, le peuple s'était assemblé sur la Place des Taureaux, des cris séditieux se sont fait entendre et les sentinelles furent insultées et lapidées. Les mutins furent neanmoins repoussés avec une centaine de fantassins et 25 dragons; mais les commissaires furent obligés de lire les sommations pour la se disperser le peuple, et de faire arrêter une douzaine d'individus: parmi eux se trouvaient deux ouvriers travaillant dans les soieries. Vers 10 heures, la foule reparut sur la même place, en chantant la *Marseillaise*, le chant du *Départ* et la *Carmagnole*, et criant par intervalles "vive la république!" Le peuple se transporta ensuite sur la place en face l'Hotel de Ville, mais après avoir hesité sur ce qu'il devait faire, il s'en retourna d'où il était venu. Arrivés à la place St-Pierre, les perturbateurs entendirent le bruit d'une patrouille et en furent si effrayés qu'ils se dispersèrent comme par un effet de magie!

La *Sentinelle des Pyrénées* de Bayonne, du 15 février, donne sous la rubrique de Madrid, 8, le rapport suivant:—Les carlistes font leurs derniers efforts. Hier, la police a découvert une nouvelle conspiration. On devait s'emparer du château d'un régiment de milice de la province, dont les officiers et soldats avaient été gagnés. Ceci fait on devait mettre le feu sur la prison, en retirer les volontaires royalistes condamnés à mort, et aux cris de "*Charles V pour toujours!*" commencer à soulever les faubourgs, en faveur de l'absolutisme. Mais ce projet a été découvert, la police a pris ses mesures et fait toutes les avenues des quartiers habités par le bas peuple étaient gardées par des gendarmes nouvellement organisés. Quelques groupes ont été dispersés, plusieurs personnes arrêtées, et la tranquillité de la ville rétablie."

Des lettres de Madrid annoncent la mort du duc de San Fernando, et disent que l'on désespérait sur la vie des généraux Morillo et Saarfield.

Les journaux de Paris du 20 février, disent: Le *Vapor* de Barcelone, du 11 courant, donne ce qui suit: "Le ministre de police ayant signifié au cardinal archevêque de Tolède qu'il était appelé à prêter serment de fidélité à la jeune reine Isabelle II, le prélat a envoyé un refus positif. Plusieurs personnes qui n'étaient pas comprises dans l'amnistie générale ont reçu la permission spéciale de rentrer en Espagne, par suite d'un décret royal. Don Carlos est toujours à Villa-Real, cherchant à se faire des partisans, et pour ce, il distribue de l'argent à force. On dit néanmoins qu'une contestation ayant eu lieu entre lui et Don Miguel, celui-ci a fait désarmer les troupes qu'il lui avait données. Le général Gonzales Morino est avec l'infante, à Villa Real, ainsi que plusieurs chanoines et moines, mais les démarches du prince sont surveillées par le général Rodil, qui a à cet effet une force suffisante.

Extrait d'une lettre d'Alexandrie, en date du 10 janvier:—Il n'y a plus de navires français ou anglais dans le Levant, mais d'un autre côté il paraît que les navires Russes arrivent chaque jour sans compter les polacres, les bricks et autres bâtiments grecs navigant sous pavillon Russe. Depuis le départ de l'Amiral Hugon l'escadre anglaise s'est dispersée de tout côté et nous n'en avons point de nouvelles. Dans les ports de Malte il n'y a pas plus de six ou sept vaisseaux de guerre. Un grand nombre de navires russes sont parti des Dardanelles et nous en avons vu quelques uns ici dont les officiers voudraient continuer contre les Polonais les persécutions de leurs maîtres l'empereur Nicholas.

Des nouvelles de Smyrne affirment que, Mehemed-Ali a envoyé une armée de 18,000 hommes, sur les bords de la Mer Rouge, pour appaiser une insurrection dans le Hedscha, deux mille Turcs Candiotes, se sont joints aux rébelles. Mehemed-Ali préparait une autre armée pour une nouvelle attaque.

Le navire *Lucy*, du Canada pour l'Ecosse ayant chaviré dans un coup de vent le 31 décembre dernier, le capitaine et un matelot ont été jetés par dessus bord et se sont noyés. Le reste de l'équipage, composé de 11 personnes, a demeuré sur la coque du navire onze jours, n'ayant autre chose à manger, durant tout ce temps, qu'un rat mort et six chandelles. Le onzième jour, le cuisinier fut enlevé par une lame n'ayant pas la force de se tenir; le 15, six de ces malheureux moururent d'inanition; les deux survivants ne pouvant plus souffrir l'horreur de la faim se jettèrent sur les cadavres, mais ils étaient sur le point de subir le sort de leurs malheureux compagnons lorsqu'ils furent recontrés par le brick William *Tatcher*, qui les recueillit et les amena à Anvers.

Mouvement général dans les classes ouvrières de l'Europe!!!

D'après les papiers anglais que nous avons parcourus, il paraît qu'il s'est formé une union entre les artisans de toutes les classes, non seulement dans l'étendue de la Grande-Bretagne, mais encore dans la France et dans l'Allemagne; ce serait de nouveaux corps politiques au sein de ces divers gouvernemens. On dit que le but d'une telle association, est de frapper un coup décisif à un certain jour déterminé, qui n'est pas éloigné; à dessein d'améliorer la condition des ouvriers dans ces différens pays; mais il paraît presque impossible qu'un mouvement aussi vaste et aussi spontané, puisse s'effectuer sans troubler l'ordre et la tranquillité publique.—Le cabinet de St.-James est, dit-on, informé de ces circonstances et se tient sur le qui vive. Des correspondances très-actives sont établies entre le ministère Britannique et tous les cantonnemens militaires établis dans les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande; afin d'être prêts à tout événement, et de pouvoir paraliser l'effet que peut produire cette société universelle.

NOUVELLE IMPORTANTE DU PORTUGAL.

Le brick *Maria-Thérèse*, parti de St-Ubes le 20 février est arrivé à Boston, portant des dates jusqu'au jour de son départ. Un exprès arrivé de Lisbonne, annonce qu'une bataille avait eu lieu entre les deux armées, dans la quelle DON PEDRO A ETE BATTU APRES AVOIR EPROUVE UNE PERTE CONSIDERABLE. Cette nouvelle a causé une grande joie, et une illumination générale a eu lieu dans la même soirée.

On a reçu le discours du roi de Suède aux états-généraux, prononcé à l'ouverture de la diète, le 30 janvier dernier. Cette pièce ne ressemble nullement aux discours si pâles que prononcent d'habitude, en semblables circonstances, les rois d'Angleterre et des Français.

Après avoir payé un tribut d'éloges aux bienfaits que la paix répand sur les nations qui en jouissent, le roi rappelle que de mauvaises récoltes ont frappé quelques provinces; et annonçant que des dispositions prévoyantes obvieront à cet inconvénient pour l'avenir, après quelques mots sur le choléra et les mesures prises pour en préserver la Suède, le roi annonce que les principes qui ont dirigé la politique de son gouvernement seront soumis à l'approbation de la chambre, convoquée en comité secret. Dans un passage de son discours, le roi parle des avantages de la paix et des bienfaits que l'observation des lois répand sur les pays, en homme qui ne craint ni la guerre ni les progrès, et qui respecte les lois. Il faut remarquer que la gloire nationale se lie intimement à son indépendance, et appuie sur ce que l'armée ne donne *aucun ombrage* parce qu'elle vit au milieu de *ses concitoyens*.

Dans un paragraphe, le roi appuie sur la nécessité d'ouvrir une perspective pour le travail, l'activité et l'économie; et sortant du cercle des généralités, il indique rapidement la fixité du signe représentatif monétaire et l'amélioration de la banque et du système financier, comme étant les travaux principaux dont la diète aura à s'occuper.

Voici un passage de ce discours, qui nous paraît mériter toute attention des hommes politiques. Ils feront bien de le méditer.

"Nous ne remplissons jamais mieux notre devoir envers nous mêmes qu'en nous rappellant que ceux qui viennent après nous doivent en recueillir les fruits. L'avenir de l'homme ici-bas, c'est la mort. L'avenir des nations c'est la vie. Ainsi l'homme en travaillant pour lui travaille encore plus pour la nation dont il fait partie.

"Indépendance, paix et amitié au-dehors, tranquillité à l'intérieur, respect et obéissance aux lois, voilà," a dit le roi en terminant "ce que la Suède et la Norwège présentent à l'Europe."

Après que le roi eut prononcé son discours, le chancelier présenta à l'assemblée la situation des relations et de la politique de la Suède. Dans cet exposé, le chancelier s'attache à démontrer que la bonne intelligence qui existe entre le roi de Suède et les autres cours de l'Europe, provient du double principe de probité politique et d'indépendance nationale qui préside aux actes du gouvernement.

Bernadotte avait, le 27 janvier, reçu les quatre ordres de la noblesse, du clergé, des bourgeois et des paysans qui composent la diète et les avait harangués séparement. Les paroles que le roi a adressées aux deux premiers ordres sont polies mais froides, celles qu'il a fait entendre aux bourgeois et aux paysans sont affectueuses et presque tendres. Le roi de Suède sait bien où est l'avenir.

GENERAL LAFAYETTE.

Le *London Times* contient la lettre suivante de Paris sous la date du 22 fevrier:

"Le général est toujours indisposé. Ayant voulu assister à pieds aux funérailles de M. Dulong; ses partisans ou plutôt ses ennemis, ont essayé de porter le héros des deux mondes en triomphe; mais le vieux général ne paraissait pas approuver cela. L'enthousiasme de la multitude qui l'environnait lui paraissait équivoque, et il fut très satisfait lorsqu'un piquet de la garde municipale vint mettre l'ordre. Cette circonstance, néanmoins, l'a violemment secoué et quoiqu'il ne soit pas très en danger, il est dans un état très-languissant. Car, lorsque l'on parvient à un âge aussi avancé que lui, les imprudences sont dangereuses. Sa mort serait un évenement important, et ses obsèques pourraient donner lieu à des scènes de désordres, si l'excellente harmonie qui règne parmi la garde nationale de Paris, n'offrait une sécurité à la tranquillité publique.

EXTERIEUR.

FRANCE.

LETTRE DO P. Q.

PARIS, 23 janvier.

Nous marchons à grands pas vers la restauration. On a beau s'en étonner, on a beau se montrer incrédule; il suffit d'ouvrir des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, et la dose nécessaire de pénétration pour apprécier tout ce qui se passe depuis 1830. Pour prévenir tous les doutes à cet égard, estimé difficile de s'opposer que Louis-Philippe a suivi les principes de la restauration, la politique de la restauration, et toutes les combinaisons étroites de la restauration? Mais ce n'est pas tout. Sans parler de la *quasi* légitimité, ni de l'*quasi* restauration d'aujourd'hui; examinons la possibilité du retour de la branche aînée de la maison des Bourbons sur le trône de France. Accordez-moi votre attention, et voyons les faits.

C'est en novembre 1829 que j'ai adressé ma première lettre au Morning Chronicle. S'il m'en souvient bien (et je suis doué d'une mémoire très heureuse.) Ma lettre commençait ainsi:—Nous marchons à grands pas vers une révolution. Le spectateur savant éditeur du Morning Chronicle reçut cette lettre, mais il se montra incrédule, il désespérait! Ce champion redoutable aurait donné tout au monde pour lever l'anonyme que j'avais pris (et que j'ai toujours conservé depuis) afin de m'engager à peser d'avantage mes paroles, et à me montrer moins hardi dans mes prédictions. Les éditeurs de journaux sont forts sur les principes. Mais je n'ai pas cessé d'écrire.—La révolution arriva—O. P. Q. était un conspirateur! Non; il n'est rien moins que cela. Son seul mérite c'est de connaître la nature humaine; c'est d'avoir su observer tout ce qui s'est passé au sein de la France; c'est d'avoir eu le courage d'émettre son opinion franche nette et sans aucune crainte. Si la révolution de 1830 avait été suivie comme elle a commencé, maintenant la France serait en république. Mais les Orléanistes se sont emparés de la révolution, les doctrinaires l'ont exploitée à leur profit et le juste-milieu est devenu sa sangsue; et maintenant nous marchons à grands pas vers la restauration.

Je ne prétends pas aujourd'hui vous faire l'histoire de la révolution de juillet. Cette histoire a été faite par Cabot, par Bérard, mais elle sera aussi écrite par O. P. Q. Je ne prétends pas vous faire voir aujourd'hui comment les Orléanistes, les doctrinaires et le juste-milieu sont parvenus à amener les choses à l'état où elles sont maintenant. Ceux qui m'ont fait l'honneur de lire avec un peu d'attention ma correspondanee avec le Morning Chronicle, durant les quatre ans qui viennent de s'écouler, savent parfaitement que j'ai dit au peuple de la Grande Bretagne et au peuple français qu'une des conséquences qui résultent du mode antinational du gouvernement, est l'avènement de M. Casimir Perier au pouvoir, l'autre l'ancienne monarchie qui voudrait vaincre la révolution et la républque, ou autrement la république qui voudrait vaincre l'ancienne monarchie, les orléanistes, les doctrinaires et le juste-milieu. Nous en sommes maintenant arrivés au point que nous pouvons voir clairement le but où l'on veut en venir, et où Henri V aura plus de partisans parmi le peuple français (telle est du moins mon opinion) que le trône élevé en 1830.

Cependant, avant de commencer à vous alarmer en vous mettant sous les yeux des vérités importantes, permettez-moi de vous dire quelques mots sur les destinées reservées à la France. Que personne, qu'il soit whig ou tory, radical ou unitaire ne s'imagine que Henri V doit être le chef de toute révolution, et que la France est destinée à vivre sous ses douces et bienveillantes, et que l'ancienne monarchie française doit être le résultat heureux et glorieux, de tous les talens de l'éloquence, du sang, des trésors, des sacrifices et des souffrances que ce pays a supportés pendant 40 ans. Le but de la religion catholique est de faire arriver ses enfants en paradis; mais ce paradis des catholiques romains ne peut être obtenu qu'à la condition de passer par le purgatoire. Aussi le résultat de toutes les commotions qui ont existé en France, sera le triomphe d'un gouvernement représentatif sur ces formes républicaines. Mais avant d'arriver là, il a fallu passer par le guichet du gélolier issu de la révolution de juillet; car nous marchons, et nous marchons à grands pas vers la restauration.

Que pensez-vous de ma longue introduction? je ne pouvais la faire plus courte. Pour expliquer clairement ce que je vais démontrer, il fallait entrer dans quelques détails indispensables. Les Carlistes et les royalistes seront surpris de ma lettre et la liront avec transport. Je le sais, pauvres gens! leur joie sera de courte durée. Ils auront quelques jours de vie et de gaîté, je le pense; mais la France est essentiellement et irrévocablement républicaine.—Pendant quelque temps ces principes seront bas dans l'état de biens jacents. Mais ces principes qui ne sont encore qu'un germe ou un bouton, deviendront un jour un arbre dont les branches s'étendront au loin et produiront des fruits en abondance.

Nous marchons rapidement vers une restauration! Comment prouver ce que j'avance? Voyons; les lecteurs du Spectateur sont, à ce que l'on dit, une portion éclairée de la communauté! j'en suis charmé, parce qu'ils seront aptes à me comprendre, et à deviner ce que je ne ferai qu'effleurer. Les faits que je rapporte sont trop nombreux pour que je puisse m'étendre fort au long, et ils sont trop irrésistibles pour que l'on puisse les réfuter par un simple document.

La branche aînée de la maison de Bourbon est élevée jusqu'aux nues par les ministres de Louis-Philippe. Non seulement en particulier (car dans tous les salons, Guizot et Broglie, Humann et ses partisans, parlent de la branche aînée avec dévouement et respect, amour et vénération.)—Mais aussi en public; à la chambre des députés, à la tribune, à la chambre des pairs; dans leurs discours qui ne sont pas prononcés dans la chaleur de l'improvisation, mais soigneusement travaillés dans leur cabinet et arrangés pour flatter les oreilles des députés de la France! la restauration est exaltée par le comte Roy devant la chambre, des pairs qui accueille ses paroles par des applaudissemens comme s'il était question des plus beaux temps de l'histoire de France. La restauration est citée par M. Guizot comme l'époque la plus heureuse et la plus belle, pour le peuple français, celle où il a joui de la plus grande liberté. Et ici je cite ses propres expressions; et il sera difficile de les oublier. La restauration est reconnue par le ministre des finances de Louis-Philippe comme la base et la règle du système financier; et quand quelque plan des doctrinaires est appuyé par lui aux chambres, pour commander l'attention et le respect, il dit: c'est ainsi que cela se faisait sous le règne de Louis XVIII; et on est certain que le projet sera adopté.

La conduite des ministres de la royauté de 1830 est nécessairement imitée par les députés eux-mêmes. Les pensions accordées par la restauration sont maintenues. Les ordres et distinctions établis par la restauration sont approuvés et conservés. Les partisans de la restauration sont soutenus. Les ministres de la restauration sont nommés à tous les emplois qu'ils veulent accepter. Les ambassadeurs de la restauration sont encore les ambassadeurs de Louis-Philippe. Les hommes de juillet sont traités avec mépris, insolence, et repoussés. Les Berryers et les Lamartines des chambres sont écoutés avec un religieux silence, entourés de respect—mais les Pagès, les Briqueville, les Laffitte,—fi—fi—et les Lafayettes de la nation aussi peuvent à peine obtenir le droit de parler en présence de banquiers insolents et des doctrinaires enragés. Il y a peu de jours, Berryer, le royaliste, a déclaré qu'avec la liberté de la presse il n'était pas possible de gouverner la France, les centres ont approuvé et ont éprouvé une joie inexprimable; quelques uns même ne pouvant se contenir, ont crié, Bravo. Mais quand Lafayette vint, il y a quelques jours demander un asyle pour les malheureux Polonais réfugiés, et que l'on eût pitié de leur sort; la majorité se mit à rire, et M. d'Argout l'ex-ami de Charles X, fit ainsi que ses amis, des gorges chaudes aux dépens de ceux qui ont abandonné les bords de la vistule plutôt que de se soumettre à l'empereur des Cosaques. Et même hier, pas plus tard qu'hier, quand le gouvernement, par crainte, par honte, ou par frayeur, proposa à la chambre des députés d'accorder quatre pensions aux veuves de Jourdan, de Decaen, de Daumesnil et de Gérard—que fit la chambre? En bien, des pensions furent accordées aux trois premiers et refusés aux autres. Soit, j'ai vécu, souffrit tout cela, en sa qualité de soldat mais non en sa qualité de ministre. Il eût bien soin de faire une distinction. Mais pourquoi les pensions ont-elles été refusées aux veuves Daumesnil et Gérard? je vais vous le dire—Daumesnil, gouverneur de Vincennes s'est opposé à la restauration; il a refusé de donner les clefs du château aux alliés; il menaça de faire sauter la forteresse et le faubourg St-Antoine, plutôt que de se rendre; et durant la restauration il est resté éloigné de la famille qu'il haïssait, et de la dynastie qu'il ne pouvait supporter. Voilà pourquoi on a refusé la pension à sa veuve.

Le cas de Gérard était encore plus frappant; je le vis le MERCREDI de la grande, oui de la grande et mémorable semaine de 1830 arriver dans la rue de la paix à cheval se mettre à la tête de la populace mettre les soldats en fuite, les attaquer presque sur la place vendôme et les obliger à mettre bas les armes et même à se joindre au peuple. Je l'ai vu et tout le monde l'a vu de même—l'état un moment critique—le nom de Gérard était dans toutes les bouches et sa conduite fut ensuite suivie par les autres officiers.

Mais Gérard était à la tête du mouvement, et dès-lors aida à renverser le gouvernement qui avait été imposé par les troupes étrangères, et qui s'est maintenu contre les sentimens et les vœux de toute la population. Cependant, quoique Gérard soit mort pauvre, quoique sa veuve n'ait obtenu qu'une pension insuffisante, et quoique, pour l'honneur de la révolution de juillet, cette veuve eût eu prétendre à la protection et aux bontés gracieuses de la chambre, sa pétition a été repoussée par un majorité de 170 contre 69; et la pension de la veuve Daumesnil a été pareillement rejetée par 145 suffrages contre 104; tandis que la pension accordée à la mère de la Jourdan a obtenu 213 voix contre 83, et celle réclamée par Mme. Decaen a été appuyé par 190 voix contre 84. Vous apercevez donc que la veuve du maréchal Jourdan, agréable aux légitimistes, obtint (et j'admets que ce fut avec justice) 213 votes pour sa pension—que la veuve du général Decaen (qui n'avait point fait soubrage à la restauration) fut votée par un nombre un peu moindre, savoir: 190; que la pension de la veuve Daumesnil, en butte à l'esprit de la restauration, parce que son mari avait résisté aux alliés et à Louis XVIII, fut refusée par 145 votans, et que la pension sollicitée par la veuve de Gérard, qui représentait la révolution de 1830, fut refusée par la plus forte majorité, c'est-à-dire par 170 votans!!! Oui! oui, nous marchons rapidement vers une restauration *bonne foi*, SANS FIDE.

Les électeurs imitent leurs députés, comme ce députés imitent les ministres de la royauté de 1830. Il est toute fois essentiel que vous connaissiez que les électeurs, en France, forment un corps peu nombreux: seulement deux cent mille individus vaux sur trente trois millions. Les électeurs ne sont donc pas la nation; mais ce sont des propriétaires possesseurs de propriétés territoriales ou autres; ce sont des manufacturiers ou des bout quarts; ils ont une influence apparente, décidée sur ceux qui dépendent d'eux comme ouvriers, laboureurs, apprentis. Or, c'est un fait, et un fait que nous aurons tort de cacher, que les élections des députés ont été, l'année dernière, des élections faites dans l'esprit de la restauration.

Les hommes de juillet ont été repoussés. Les hommes des doctrinaires ont été accueillis. "Ordre public! ordre public!" Tel a été le cri de ralliement des colléges électoraux; et dans un grand nombre de cas les candidats carlistes et royalistes ont été presque tous élus. En 1830 et 1831 les ducs, et les agens de l'ancien régime se tenaient cachés sous terre, et il n'y avait pas d'obscurité assez profonde pour cacher leurs sourdes frayeurs et leurs consciences alarmées. Mais aujourd'hui, c'est précisément le contraire.

Maintenant un candidat qui se déclare carliste est bien mieux reçu par les hommes qui se sont adjugé le monopole des élections, que, celui qui se déclare patriote. Et s'il y avait un homme qui osât marcher publiquement sur sa poitrine "la décoration de juillet" on porterait sa boutonnière de ruban de cette croix, dans l'espoir de trouver dans beaucoup de électeurs un chacun pour et trois en faveur du candidat pour l'appuyer. Les royalistes aux élections de 1831, 1832, et même en 1833 n'ont pas osé se montrer aux élections. Ils ont eu l'on rira de nous on crachera sur nous et on nous tournera en ridicule, comme des êtres appartenant à la vieille faction. Mais maintenant la gazette le Renovateur, la Quotidienne et presque tous les innombrables journaux royalistes des départemens conseillent aux carlistes de se faire d'aller voter, et en dépit du serment de fidélité qu'ils ont eu de faire avec l'intention mentale d'assurer le triomphe de l'Henri V et des légitimistes.

Laissons de côté les électeurs et portons nos regards sur la garde nationale—ils marchent aussi avec rapidité vers une restauration. Le roi des Belges, parce qu'il est roi révolutionnaire et qu'il a été enfanté par la révolution de Bruxelles, a été traité avec mépris par la garde nationale de Paris. Les officiers de la garde nationale élus par les citoyens ne sont plus choisis à cause de leurs connaissances militaires mais ce sont leurs opinions politiques qui décident de leur élection. Ceux qui appartiennent à la révolution ou ceux qui ont été opposés à la restauration qui pendant 16 ans de gouvernement jésuitique étaient restés dans l'obscurité, préféraient manger leur pain sec et apaiser leur soif avec de l'eau que de servir un gouvernement qu'ils méprisaient, et une famille qui leur était imposée par des troupes étrangères, sont maintenant renvoyés dans leur retraite, et de les regarder comme des êtres dangereux parce qu'ils ont servi la révolution, et ils sont supplantés par ceux qui considèrent Louis XVIII comme le premier des monarqu s français et qui parlent de la restauration comme d'une époque de gloire nationale, de prospérité et d'honneur.

Les officiers de la garde nationale marchent maintenant *en masse* (Je sais qu'il y a des exceptions) vers une restauration. Maintenant, passons aux théâtres. On y donne des pièces qui, si l'on eut osé les jouer, en 1831 et 1832 auraient fait briser les banquettes et assommer les acteurs, car ces pièces sont remplies d'allusions manifestes en faveur de la légitimité et de la branche aînée de la famille des Bourbons.

Mais maintenant Henri V paraît réellement sur le théâtre et les loges et les galleries applaudissent à la restauration.

Regardez les boutiques—pas une caricature sur la branche aînée, mais des milliers sur la famille d'orléans.—Personne n'achète des gravures sur la royauté citoyenne, mais on en vend beaucoup sur Henri V. La vue du jeune prince sa "bonne" mère (quoi de plus,) et même le duc et la duchesse d'Angoulême se vendent par centaines sur les boulevards, tandis que l'on voit pendant des mois entiers les portraits de la nouvelle famille délissées, et sans acheteurs.

Maintenant passons en revue la musique et les chansons de la France de Janvier 1834. Entend-on la marseillaise et la parisienne? Non, au contraire, la police défend aux musiciens de jouer ces airs, même les petits savoyard avec leurs souris aveugles, leurs boîtes et leurs "vielles" ont reçu ordre de Mr. Jisquet de ne chanter et danser que sur les airs "les plus pacifiques" ou en d'autres termes de s'abstenir de tous les airs révolutionnaires. Ainsi les chansons que l'on publie ne font pas retentir le cri de la liberté de la Pologne et de l'Italie si belles et pourtant esclaves. Mais les romances se roulent que sur Henri "l'absent" "le proscrit" et toute "dame ou fille qui prétend à un avenir" ne se permettrait pas de chanter un air, ou de prononcer quelque mots qui seraient admirés par la masse de la nation.—Croyez moi, ce sont des faits que je raconte. Je sais ce qui se passe dans la société. Je ne vis pas dans une cave ou dans un grenier, je sais ce qui se passe dans les salons de la capitale aussi bien que ce qui se passe en province, et je puis dire qu'un homme des Barricades ou "héros de Juillet" un homme qui aurait eu la moindre part à la révolution de 1830, serait chassé de la bonne société et demanderait en vain la main de la fille d'un capitaine de la garde nationale.

Il faut terminer; je devrais continuer, mais il faut un terme. Dans quelques jours; lorsque mes occupations me le permettront, je continuerait à donner mes preuves. Mais pour le présent, vous admettrez, j'espère, que j'ai démontré que nous marchons vers la Restauration.

Je suis, &c. O. P. Q.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux, Nantes et Marseilles, à vendre par
16 avril QUERTIER & BOUTIN.

COMMERCIAL.

HAVRE, 23 février.

COTON.—Notre marché, qui a continué à être calme depuis le 17, a pris un aspect différent le 18, et il y a eu depuis une demande active, qui a occasionné une hausse de 1 à 2c. par demi kil, sur les qualités ordinaires à moyennes, dans les sortes américaines.

Les ventes du 14 au 22 courant, se montent à 7267 balles comme suit: 2579 B. Louisiane 109f. à 132f; 4879 B. Upland Mobile, Alabama, et Tennessee 106f à 120; 84 B. Pernambuco 144f à 145; 18 B. Para 135 50; et 10 B. Porto-Rico à 140f. tous à l'acquitté.

Les arrivages durant ce temps ont été seulement de 838 B. Etats-Unis.

App. au 31 janvier,	31680 b.	sur lesquelles	29313 B.	E. U.
Arr. jusqu'au 22 fév.	8724		6701 "	"
	40404		37014	
Ventes jusq. 22 do	18741		17221	"
Sur place le 22 do	21663		19993 "	"

HAVRE, 25 février.

Notre marché a éprouvé une demande continue durant la semaine. Les ventes du 17 au 24 s'élèvent à 10,032 B. à une légère hausse. Nos prix actuels se soutiennent, mais les détenteurs vendent facilement dans la crainte de nouveaux envois. Les arrivages n'ont été qu'à 900 balles.

[Par autorité.]

ACTE

Pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer la Ville de Jackson," approuvé le deux avril, mil-huit cent trente deux.

SEC. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale:* Que toutes les fois que les revenus provenant de l'autorité dont le Maire et les administrateurs de la ville de Jackson sont investés par le premier article de la quatrième section de l'acte pour incorporer la dite ville, *seront* jugés par eux insuffisans pour la dite corporation, les dits Maire et administrateurs auront le droit de convoquer une assemblée publique des habitans de la dite ville à tel endroit et de telle manière qu'ils le jugeront nécessaire, et une majorité des électeurs de la dite ville auront le droit de décider au scrutin que les taxes ci-après désignées seront imposées aux personnes suivantes, à l'usage de la dite ville, c'est à dire: aux propriétaires de terres, aux francs-tenanciers, aux chefs de maisons, aux medecins, aux avocats, aux pharmaciens, aux marchands détaillans, aux aubergistes et à ceux qui vendront des liqueurs spiritueuses, aux charpentiers, aux menuisiers, aux ébénistes, aux cordonnier, aux charrons, aux faiseurs de chaises, aux forgerons, aux orfèvres, aux personnes qui tiennent billards, aux sellers, aux tailleurs, aux propriétaires de voitures, de charrots ou charettes et aux ouvriers et manufacturiers de tous genres. Que les taxes qui doivent être imposées comme il est du ci-dessus ne devront pas excéder vingt-cinq cents sur chaque propriété foncière de la valeur de cent piastres; deux piastres sur chaque *chef de* maison; cinquante cents sur les francs-tenanciers pour chaque esclave qu'ils ou elles auront en leur possession; cinq piastres sur chaque medecin ou avocat; cinq piastres sur chaque pharmacien; cinq piastres sur chaque marchand détaillant, marchand de liqueurs spiritueuses et aubergiste; deux piastres sur chaque charpentier, menuisier, ébéniste, charron, faiseur de chaises, cordonnier; cinq piastres sur chaque forgeron et orfèvre; deux piastres sur chaque seller, tailleur, ouvrier ou manufacturier; vingt cinq piastres sur chaque personne qui tiendra un billard; une piastre sur chaque personne exerçant une profession ou commerce quelconque, pour chaque individu qu'elle pourra ou qu'elles pourront employer; une piastre par roue sur chaque propriétaire de voitures privées ou publiques.

SEC. 2e. *Il est de plus décrété, &c.* Que toutes les sommes ainsi imposées par une assemblée publique comme il est dit dans la section précédente, seront portées au rôle d'assessement par le collecteur de la dite ville et versées dans le trésor d'icelle.

SEC. 4e. *Et il est de plus décrété, &c.* Que les dits maire et administrateurs auront le droit d'obliger toutes personnes qui n'en sont pas exemptées par la loi, de travailler aux rues et chemins de la dite ville, après quatre jours d'avis, sous peine de toute amende fixée par eux.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 10 Mars, 1834.

A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navir. Home, Hall, Liverpool, Holmes & Mills
Goel. Martha, Law, Kingston, (Jam.) capitaine
Gre. Sarah, Stick, Mobile, Tourné & Beckwith
Goel Hazzona, Rawland, Brazoria, E. W. Gregory.

ARRIVES.

Bateau de remorque Hunters, avec le brick Mathilda, le quack Uneas et le brick Virginia.
Barque Brothers, McKenzie, de Dublin.
Brick Virginia, Marston, de Philadelphie.
Brick Mathilda, Bohmer, de Stockholm.
Brick Uneas, Basin, d'Alexandrie.
Brick Alexander, Childs, de New-York.
Goel. Passaic, de l'habitation La Rosee.
Bat. à vap. Lancaster, Hopkins, de St. Martinville.
Bat. à vap. Ouachita, Crane, du Manchester.
Bat. à vap. Delta, Buckley, de Cincinnati.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 17 AVRIL.

La première représentation de
LE GARDIEN,
Comédie vaudeville en deux actes, tirée du Roman indien, par MM. Scribe et Bayard.
On commencera par
LE COUCHER DU SOLEIL,
Comédie vaudeville en 1 acte, de MM. Melesville et Leroux.—Le spectacle sera terminé par
LA CARTE A PAYER,
Comédie vaudeville en un acte, de MM. Merle, Biazier et Carmouche.
En attendant—La 1ère. représentation de la reprise de LA DAME DU LAC, et la 1ère. représentation de PERINET LECLERC, drame historique en 5 actes et à spectacle, orné de décorations nouvelles.

IL a été perdu hier vers 2 heures, aux environs des Banques de Cité et de la Louisiane, un billet de $100 de l'une ou l'autre de ces Banques. Celui qui l'aurait trouvé est prié de le déposer au bureau de cette feuille. 17 av—1

DEMANDE.

DEUX Messieurs de famille respectable, qui se proposent de demeurer ici l'été, désirent prendre pension et avoir deux chambres garnies, dans une maison française, ils paieront honêtement. S'adresser au Bureau de l'Abeille. 17 avril—if

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour du Second District*—Paroisse St. Jacques.—Jean Baptiste Ory *contre* ses créanciers.—En vertu d'un ordre de la Cour du Second District Judiciaire dans et pour la paroisse St. Jacques. Avis est, par le présent donné à tous les créanciers de l'insolvable, d'avoir à déduire dans les dix jours après cette date, les raisons pour lesquelles le tableau de repartition présenté par les syndics, ne serait point homologué.

Paroisse